

Dénombrement des biens du seigneur de Poyanne (vers 1538¹)

Dénombrement écrit en trois feuillets, baillé par le sieur de Poyanne, pour raison du château, paroisse et seigneurie de Poyanne qu'il possède en la baronnie d'Auribat, appartenances et dépendances, fiefs, rentes, forêts, ensemble deux moulins nommés de Labarthe et d'Artous, et deux moliarts qu'il peut faire bâtir appelés de Cabanes, plus pour la seigneurie et cavarerie de Baylenx, appartenances et dépendances d'icelle, située en ladite baronnie d'Auribat, plus pour la seigneurie et cavarerie de Lafite et moulin de Lauret audit Auribat, plus pour une maison et métairie en la paroisse de Pontonx, appelée de Villetorte, plus pour la paroisse du Nart en ladite baronnie, en toute justice réservée, la corporelle, rentes et revenus d'icelle, dîme, fiefs, terres cultes et incultes, moulin et mouliars, port, passage, nasse dudit Nart et d'Audon et autres droits seigneuriaux, plus pour certaines pièces de terre et prairies en la paroisse de Vic, nommées de Gruer, signé dudit sieur de Poyanne et de Mercadet, notaire royal, coté G sur ledit inventaire, folio trente-deux recto.

Archives départementales des Pyrénées Atlantiques, E 4², f°678 r° et 678 v°

¹ La présence des *moliarts* de Cabanes dans le dénombrement situe le document entre 1526 et 1542. En 1526, Pierre de Baylenx, proche parent des seigneurs de Poyanne, est seigneur du Four et possesseur du moulin de Cabanes. En 1542, Etienne de Baylenx, seigneur de Poyanne, cède ses droits sur le moulin de Cabanes à Jehan Chapelain.

D'autre part, les autres seigneurs caviens de l'Auribat (Bordes, Castelmerle et Lier) ont dénombré en 1538.

² Inventaire des titres manquant tant dans les inventaires du Trésor des chartes de Pau que dans les armoires, dressé par M. Camanère, garde du Trésor, 1689. Registre - In-folio, 694 feuillets, papier.